

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Réunion ordinaire du mardi 14 septembre 2021**

L'an deux mil vingt et un le quatorze du mois de septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

24 présents + 3 pouvoirs (27 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Dominique GUILBOT, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jérôme GLORIAU, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT, Mathias DIXNEUF
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL

3 pouvoirs :

- ✓ Jacky JOZEAU a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Micheline REAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU

Excusés : Maryse BARIGAULT, Jacky JOZEAU, Micheline REAU

Jean-Claude LAURANTIN a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mercredi 08 septembre

ASSAINISSEMENT

Approbation de la charte qualité des réseaux d'assainissement

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) demande aux maîtres d'ouvrages susceptibles de faire une demande de financement à l'AELB, pour des travaux de pose ou de rénovation de réseaux d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2022, que les chantiers soient dorénavant réalisés dans le cadre de la charte nationale « Qualité des réseaux d'Assainissement ».

Cette nouvelle disposition se traduira concrètement par une série d'engagements du maître d'ouvrage :

- Prendre une délibération par laquelle il décide d'appliquer la charte ;
- Réaliser les études préalables (études géotechniques, études et levés topographiques, recensement de l'encombrement du sous-sol, diagnostics de branchements, diagnostics amiante ...) ;
- Privilégier la valeur technique des offres pour l'attribution des marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux et de contrôles de réception ;
- Réaliser les contrôles de réception conformément aux règles techniques de l'agence et la réglementation ;

L'Agence pourra être amenée à vérifier ces engagements en demandant certaines pièces à l'occasion d'un contrôle de conformité du dossier d'aide après son solde.

Les membres du Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2022 les engagements de la charte nationale « Qualité des réseaux d'assainissement » tels décrits ci-dessus
- D'une manière générale, autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

A Airvault, le 14 septembre
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210929-412-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-09-2021

Publication le : 29-09-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48